

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Nombre de conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire.

PRESENTS : Claude LE JALLE, Patrick HOUTEKIER, Gwénaél LE FLOCH Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Blaise MAYANGA, Michel LOUESSARD, Maryannick PELERIN, Maryvonne DOS SANTOS, Nadine MIGNOT, Jean François BRETON, Anne-Catherine DESJARDINS, Didier LE DERFF, Nathalie LAUNAY

Madame Marjorie BLAINEAU est arrivée au point 2 à 21 h.

ABSENTS EXCUSES: Emilie MACÉ, LE JULE Virginie

ABSENTS : Anthony LE BOT, Sébastien MOULIN, Fabrice ROSOLI,

Secrétaire de séance : Mr Gwénaél LE FLOCH sur demande de Monsieur Le Maire, après refus de Madame Nathalie LAUNAY et de Monsieur Didier LE DERFF

Convocation du 28 février 2019

1- Approbation du PV du conseil municipal du 31 janvier 2019

2- Finances :

2.1 - Approbation du compte administratif et compte de gestion 2018

Monsieur Patrick Houtekier, Maire-adjoint, présente l'état des dépenses et recettes réalisées tant en fonctionnement qu'en investissement afin que le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2018 ainsi que sur le compte de gestion.

BUDGET PRINCIPAL	
Fonctionnement	
Dépenses fonctionnement	1 117 806.52
Recettes de fonctionnement	1 524 194.12
Excédent de l'exercice	406 387.60
Investissement	
Dépenses investissement	1 295 884.27
Recettes investissement	1 475 510.70
Excédent de l'exercice	179 626.43
Déficit investis reporté	315 268 74
Déficit global d'investissement	135 642.31
Balance de clôture	
Excédent global fonctionnement	406 387.60
Déficit global investissement	135 642.31
Excédent global des 2 sections	270 745.29

Après les questions, Mr le Maire quitte la salle du conseil pour délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité - Pour: 13 –

- approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018

2.2 - Allocations scolaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les effectifs scolaires au 1er janvier 2019

Fournitures scolaires et petit matériel pédagogique: 45 €

Ecole publique . 96 x 45.00 = 4 320 euros

Ecole privée ... 121 x 45.00 = 5 445 euros

Arbre de Noël :

Maintien d'un crédit de 1 200 € pour Noël 2019 - transport compris.

Piscine :

* Prise en charge totale de : 10 séances pour les CP et CE1

10 transports subventionnés par Vannes Agglo

D'autre part, si les écoles le souhaitent, mais hors CP et CE1 : prise en charge à hauteur de 50 % du coût des séances de piscine et du transport, conformément à la délibération du 29 mars 2012.

Classe de neige, de découverte :

Principe d'un crédit de **24 €** par élève et par an pour une action pédagogique avec possibilité de cumul sur 3 ans. La subvention ne dépassera pas 50 % du coût du projet. Les demandes d'aides ou projets doivent être déposés en mairie avant le 1^{er} mars.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances », le conseil municipal, à l'unanimité - Pour: 14 –

- décide l'attribution des subventions ou participations telles qu'elles apparaissent ci-dessus
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019
- précise en outre que toute demande de scolarisation ou de prise en charge des frais hors commune sera refusée, la commune disposant des équipements et structures suffisants et que les seules dérogations pouvant être accordées le seront en cas d'enseignement spécialisé n'existant pas sur la commune et sous réserve d'accord de réciprocité.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

2.3 Subvention classe de neige de l'école privée

Par délibération du 6 septembre 2018, le conseil municipal avait inscrit un crédit de 3 600 € pour la classe de neige de janvier 2019 de l'école privée, soit 72 € x 50 élèves. Cela correspond à une aide de 24 € x 3 ans par enfant pour les années 2017-2018 et 2019.

Or, le nombre d'élèves de CE et CM partis en classe de neige du 27 janvier au 02 février 2019 sur la liste communiquée est de 51 élèves.

Pour permettre le paiement de cette aide, et suite à l'avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité – Pour : 14 -

- Décide d'allouer une aide de 3 672 € à l'école privée St Joseph – Treffléan - pour la classe de neige organisée pour les CE et les CM. Cette aide est ainsi calculée : 24 € x 3 années x 51 enfants.
- Cette participation sera versée sous forme de subvention suivant la liste communiquée et inscrite au budget primitif 2019 au C/6574.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier

2.4 Contrat d'association école privée St Joseph

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que toutes les classes – maternelle et primaire - de l'école privée St Joseph de Treffléan font l'objet d'un contrat d'association. Ce contrat est passé entre l'Etat et le Directeur diocésain de l'enseignement catholique du Morbihan.

Il appartient à l'assemblée municipale de fixer le montant de la prise en charge aux dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Le conseil est informé que la liste fournie par l'école privée au 1^{er} janvier 2019 fait état de 63 élèves en primaire et 58 en maternelles.

Après avoir pris connaissance du coût de fonctionnement d'un élève pour l'école publique,

Après avis de la commission des finances et après délibération, le conseil municipal, à la majorité :

Pour: 12 – Contre :0 - Abstentions : 2 (D. Le Derff, N. Launay)

- fixe le montant du contrat d'association avec l'école privée à 86 472.22 €, réparti ainsi :

* 66 221.50 € pour les maternelles, soit 1 141.75 €par élève.

* 20 250.72 € pour les primaires, soit 321.44 € par élève.

- précise que cette prise en charge est versée de la façon suivante:

* un acompte est versé trimestriellement, à terme échu, en fonction des effectifs présents au 1^{er} janvier de l'année n.

* le solde est versé en décembre, déduction est faite des acomptes versés et sur présentation de la section de fonctionnement du bilan.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

2.5 Opération « argent de poche ».

Madame Blaineau, Adjointe à la vie scolaire, expose au conseil municipal que la commune souhaite proposer, lors des vacances d'été 2019, une opération « argent de poche » à l'attention des jeunes treffléannais de 16 ans à 17 ans révolus.

Différentes missions ont été recensées au sein des services de la commune: travaux de peinture, nettoyage du mobilier urbain, arrosage des fleurs, entretien des parterres, désherbage. Il serait possible d'accueillir 8 ados par semaine cet été à raison de 3 jours par semaine et ce sur une période de deux semaines. En échange de travaux, les jeunes obtiennent une indemnité limitée à 20 € par jour pour 4 h de travail.

Il vous est proposé de:

-décider la mise en place du Dispositif Argent de Poche au cours de l'été 2019 selon les modalités suivantes : Environ 8 jeunes par semaine de 16 ans à 17 ans révolus, effectif arrêté selon les possibilités d'accueil - 20 € par mission de 4 heures.

- de solliciter le concours financier de la CAF du Morbihan pour l'aide à la mise en place du dispositif. Pendant ces trois heures, les jeunes intègrent les équipes communales et sont encadrés par un animateur qui les accompagne dans leur mission. Le jeune s'engage à réaliser correctement les tâches confiées en signant un contrat. L'intérêt pour les jeunes est l'indemnité qui permet d'accéder aux loisirs.

Vote : Pour: 11 - Contre : 1 (D. Le Derff) - Abstentions : 2 (A.C.Desjardins – N. Launay)

2.6 Investissements 2019

Monsieur Houtekier présente la liste non exhaustive des investissements 2019 engagés ou à programmer. Ce tableau permettra d'élaborer le budget primitif en vue de la prochaine commission des finances.

3 Economie :

3.1 Installation de BIO GOLFE : établissement d'un bail

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'installation prochaine de BIO GOLFE dans le local de l'ex-crêperie. Lors de la séance du conseil du 2 juin 2016, le loyer avait été arrêté à 450 € pendant les trois premiers mois, puis à 550 € à compter du 4^{ème} mois.

L'enseigne BIO GOLFE, représenté par Mr DORE, demande à bénéficier d'un bail commercial.

Après avis de la commission des finances et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

– Pour :14 - :

- d'établir un bail commercial de 9 ans sur la base d'un loyer de 450 € les 3 premiers mois à compter du 1^{er} avril 2019, puis 550 € à compter du 4^{ème} mois, soit à la date du 1^{er} juillet 2019
- Ce loyer de 550 € sera indexé tous les ans à la date du 1^{er} juillet 2019 sur l'indice du coût de la construction, payable par avance le 5 de chaque mois au Trésorier Municipal
- Fixe la date de début du bail au 1^{er} avril 2019.
- Précise que le bail commercial sera établi par la SCP Vivien, notaire à Elven
- Les frais en résultant seront pris en charge par le preneur – Bio Golfe.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concernant ce dossier.

3.2 Transfert du bail commercial de la pizzeria

Monsieur le Maire explique que le fonds de commerce de la pizzeria est en cours de vente et le futur acquéreur souhaite bénéficier du bail commercial accordé à Mr et Mme Lamandé en 2016.

Le Maire rappelle que :

✓ Que la COMMUNE DE TREFFLEAN est propriétaire d'un ensemble immobilier sis à TREFFLEAN (56) – 2 rue des Templiers – cadastré S° ZD – n° 276 –

✓ Que deux pièces à usage commercial situées au rez-de-chaussée de l'immeuble ci-avant sont louées à Monsieur et Madame Pascal LAMANDE, demeurant – Kercommun – à TREFFELAN suivant acte notarié en date du 14.09.2016

✓ Qu'il a été informé par Monsieur et Madame Pascal LAMANDE de leur intention de céder le fonds de commerce vente de pizzas

Après avis de la commission des finances et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

– Pour :14 - :

- Reconnaît avoir été dûment appelé à l'acte de cession au profit de Monsieur LE MEUR Patrick
- Agréer expressément la cession de bail et accepter Monsieur Patrick LE MEUR aux lieu et place de Mr et Mme Pascal LAMANDE renonçant ainsi à se prévaloir de toutes prohibitions contenues dans le bail et à demander la résiliation de celui-ci pour quelque motif que ce soit, du fait de la présente cession, mais à charge pour le cessionnaire d'acquitter exactement les loyers et accessoires et d'exécuter sans aucune exception ni réserve les charges et conditions du bail.
- donner son accord à la réalisation de la présente cession par acte à recevoir par Maître DREAN, avocat au Barreau de Vannes.

4 Dotation d'équipement des territoires ruraux – programmation 2019

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la DETR a pour but de financer sous forme de subventions des dépenses d'investissement selon des critères définies par une commission d'élus.

Sont susceptibles d'être subventionnés les travaux de sécurité routière en agglomération (hors réseaux et travaux paysagers).

Le montant de la dépense subventionnable est de 160 000 € HT au taux de 27 % soit 43 200 € avec un maximum de 70 000 € sur 3 ans.

En ce qui concerne Treffléan, deux projets sont en cours d'étude et pourraient être subventionnés au titre de la DETR :

- L'aménagement de sécurité sur la RD 116 traversant le bourg dont le coût total (travaux, honoraires et frais divers) serait de 161 000 € HT et dont le plan de financement pour ce dossier s'établit comme suit :
 - o Subvention DETR : 43 200 €
 - o Autofinancement : 117 000 €
- La rue René Descartes dont le coût total (travaux, honoraires et frais divers) est estimé à 143 223 € HT et dont le plan de financement pour ce dossier serait le suivant :
 - o Subvention DETR : 38 670 €
 - o Autofinancement : 104 553 €

Après avis de la commission des finances et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

– Pour :14 - :

- confirme la réalisation des travaux cités ci-dessus (Sécurité RD 116 et Rue René Descartes)
- valide le plan de financement présenté ci-dessus.
- sollicite le soutien de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2019 et dépose ces dossiers dans l'ordre ci-dessous :
 - o 1 – Aménagement de sécurité sur la RD 116
 - o 2 – Aménagement de la rue René Descartes en voirie urbaine
- d'inscrire les dépenses au budget principal 2019 en section investissement.

5 – Agenda d'accessibilité des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle que les gestionnaires des établissements publics ont l'obligation de s'engager à signer un Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre leurs structures en conformité avec la loi.

La société APAVE a réalisé une mission de diagnostic de l'ensemble des bâtiments communaux y compris le cimetière.

Après avis de la commission des finances et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

– Pour :14 - :

- Approuve l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux et du cimetière pour un montant global de travaux arrêté à 73 900 € HT selon le tableau suivant :

Etablissement	Nature des travaux	Cout	Echéancier de réalisation			
			2018	2019	2020	2021
Mairie	Stationnement	1400				
	Accueil	500				
	Circulations intérieures	2500				
	Sanitaires	100				
		4500	3 100,00 €		1 400,00 €	
Eglise	Cheminelements extérieurs	7300				
	Stationnement	2900				
	Circulations intérieures	100				
		10300	400,00 €		9 900,00 €	
Locaux vides Ancienne crèperie	Cheminelements extérieurs	200				
	Circulations intérieures	500				
		700	400,00 €		300,00 €	
Local Esthéticienne	Cheminelements extérieurs	100				
	Stationnement	1100				
		1200			1 200,00 €	
Salle Belle Etoile	Cheminelements extérieurs	100				
	Circulations intérieures	600				
		700	700,00 €			
Cabinets infirmières et ortho	Sanitaires	1500				
		1500			1 500,00 €	
Maison des jeunes	Cheminelements extérieurs	100				

	Sanitaires	700				
		800	100,00 €		700,00 €	
Ecole publique Les Korrigans	Cheminevements extérieurs	2200				
	Stationnement	4800				
	Circulations intérieures	500				
	Sanitaires	1500				
		9000	2 000,00 €	2 200,00 €	4 800,00 €	
Garderie	Cheminevements extérieurs	600				
		600	600,00 €			
Ecole maternelle Les Korrigans	Circulations intérieures	500				
	Sanitaires	200				
		700	700,00 €			
Pizzeria	Cheminevements extérieurs	100				
		100		100,00 €		
Toilettes publiques	Sanitaires	400				
		400				400
Agence postale communale	Accueil	500				
		500				500
Cimetière	Cheminevements intérieurs	42100				
		42100		42 100,00 €		
Médiathèque	Cheminevements extérieurs	200				
	Escalier	500				
	Sanitaires	100				
		800	300,00 €			500
		73900	8300	44400	19800	1400

7- Décisions du maire dans le cadre de ses délégations :

- Restaurant scolaire : suite à l'appel d'offre concernant le marché de maîtrise déléguée, la société EADM a été retenue pour un montant de 41 967.50 euros HT
